

ABONNEMENT

Table with subscription rates for Saumur and Poste, including annual, six-month, and three-month options.

On s'abonne

Text describing where to subscribe: Au bureau du Journal, ou en envoyant un mandat par la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Table with insertion rates: Annonces, Réclames, Faits divers.

RESERVES SONT FAITES

Text regarding publication rights and reservations.

Text regarding article submission and manuscript handling.

On s'abonne

Text regarding subscription at the Paris office: A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE

MORT DE Mgr FREPPEL Evêque d'Angers

Hier soir, après le tirage de l'Echo Saumurois, un télégramme nous apportait la triste nouvelle de la mort de M<sup>r</sup> Freppel, décédé à Angers, vers 4 heures de l'après-midi.

C'est un affreux malheur qui frappe tout à la fois le diocèse d'Angers, la France et l'Eglise catholique. M<sup>r</sup> Freppel était en effet un prélat éminent par sa foi vive, sa science profonde, l'ardeur de ses sentiments patriotiques et son dévouement absolu à la cause de l'Eglise.

Nous voulons témoigner dès aujourd'hui de la profonde émotion que cette nouvelle a causé dès hier soir dans toute la ville, émotion qui sera partagée par les religieuses populations du Finistère qu'il représentait à la Chambre, par tous les catholiques et par tous les Français.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest les détails sur les derniers moments de notre vénérable évêque. On verra par ce récit combien ont été rapides les progrès du mal qui l'a emporté, et cette soudaineté n'a pas permis aux membres de la famille épiscopale de l'annoncer aux diocésains et de réclamer les prières des fidèles pour la conservation d'une vie si précieuse.

Voici l'article de l'Union de l'Ouest d'hier :

« Nous tenons à ne rien dire que de parfaitement exact sur les circonstances de la mort presque subite de M<sup>r</sup> Freppel.

M<sup>r</sup> Freppel était revenu de Paris déjà un peu souffrant, quoiqu'il n'en voulait rien laisser paraître. Ses médecins lui conseillaient même de ne pas s'exposer à la rigueur du froid, qui pouvait lui causer un accident grave. L'évêque ayant à conférer l'ordination le samedi 19 décembre, refusa de différer un devoir de sa charge. « J'irai plutôt sur les genoux », dit-il.

Arrivé à Angers, il vit son médecin, le Dr Dezanneaux, qui lui recommanda par dessus tout d'éviter le froid. L'évêque put conférer le sacrement de l'Ordre aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres. Par déférence pour les conseils du médecin, il remit au lendemain matin la suite de sa fonction pour les ordres mineurs. Mais, dimanche matin, la température était plus rigoureuse encore, et l'ajournement fut alors décidé sans délai fixe.

Monseigneur Freppel garda la chambre, dimanche et lundi, mais sans aucune apparence de maladie ; il reçut différentes personnes, assista aux repas, comme d'habitude. Lundi soir encore, après le dernier repas du jour, il recevait et réglait plusieurs affaires de l'administration municipale ; il écrivit six lettres d'affaires.

Vers 40 heures, il venait à peine de se mettre au lit, qu'il sonna son domestique. Celui-ci le trouva presque suffoqué et demandant à être levé. Le domestique l'habilla et le mit dans un fauteuil. Toute la maison fut sur pied. A la demande du malade, Mgr Pessard,

vicaire général, lui donna l'extrême onction et fit mander le P. Léopold, capucin, confesseur de Mgr l'évêque.

Ce matin, les chanoines avertis individuellement se réunirent et vinrent dans la chambre du moribond réciter les prières des agonisants, auxquelles lui-même se joignit au moins d'intention.

Vers midi et demi, il eut quelques étouffements, quelques cris, quelques appels, suivis de cinq minutes de calme, pendant lesquelles il expira, vers midi 40.

Ces douloureux détails nous ont été communiqués officiellement de la part de MM. les vicaires-généraux. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'émotion est vive à l'évêché ; elle sera partagée par tous les catholiques angevins et par toute la France. Avec M<sup>r</sup> Freppel s'éteint une des grandes voix de l'Eglise de France, en même temps qu'une vaste intelligence et un indomptable courage.

Comme déjà nous l'avons dit plus haut, c'est une grande épreuve pour les catholiques du diocèse d'Angers. Nous demandons qu'elle nous fût épargnée. Puisque Dieu en a décidé autrement, inclinons-nous avec confiance en Celui qui a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin. Monseigneur Freppel laissera le souvenir et l'exemple de la foi active et intrépide. — J. A. »

M<sup>r</sup> Freppel était né à Obernai (Bas-Rhin) le 1<sup>er</sup> juin 1827. Il était donc dans sa 63<sup>e</sup> année.

Il fut ordonné prêtre en 1849. Il a occupé pendant plusieurs années une chaire de théologie à la Sorbonne.

Nommé évêque d'Angers par l'Empire, il a joué un rôle qui est dans toutes les mémoires.

A la fin de la guerre il protesta contre l'annexion de l'Alsace et adressa à l'empereur Guillaume une lettre éloquentة.

En 1880, les électeurs du Finistère l'envoyèrent à la Chambre, où il a pris souvent la parole.

Lundi, — il y a huit jours, — il prononçait encore un discours à la tribune pour défendre le Concordat et l'Eglise.

Paris, 22 décembre, 6 h. soir.

La mort de M<sup>r</sup> Freppel cause une très vive émotion à la Chambre ; ses adversaires politiques eux-mêmes reconnaissent la grande perte que fait la France et rendent hommage aux éminentes facultés et au caractère patriotique du regretté prélat.

Cette émotion est d'autant plus vive que M<sup>r</sup> Freppel, la semaine dernière encore, avait vaillamment lutté à la tribune, et dans l'interpellation sur les « menées cléricales » et dans la discussion des finances, en protestant contre l'obligation de prescrire aux Conseils de fabrique de soumettre leur comptabilité au contrôle administratif.

L'éminent évêque d'Angers avait su s'imposer à l'intolérante majorité républicaine et par sa vaste érudition et par son incontestable talent.

Universellement respecté, il occupait dans le Parlement une situation peu ordinaire. Ses conseils étaient demandés par la Nonciature, toutes les fois que se présentait un incident dé-

licat, une circonstance embarrassante pour le Saint-Siège.

La mort de M<sup>r</sup> Freppel est une grande perte pour le clergé de France et pour le parti conservateur.

Son ardent patriotisme rehaussait encore les qualités épiscopales et les facultés intellectuelles du pasteur, du savant qui est mort à la peine, brisé par les fatigues de son Ministère et de son mandat électoral qu'il remplissait avec un infatigable dévouement.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE de l'arrondissement de Baugé

SCRUTIN DU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1891

Canton de Baugé

Inscrits, 4,233. — Votants, 3,273

Table of election results for Canton de Baugé, listing candidates and their votes across different communes.

Canton de Noyant

Inscrits, 3,446. — Votants, 2,386

Table of election results for Canton de Noyant, listing candidates and their votes across different communes.

Canton de Longué

Inscrits, 4,203. — Votants, 3,486

Table of election results for Canton de Longué, listing candidates and their votes across different communes.

Canton de Durtal

Inscrits, 3,256. — Votants, 2,574

Table of election results for Canton de Durtal, listing candidates and their votes across different communes.

Canton de Beaufort

Inscrits, 4,000. — Votants, 2,928

Table of election results for Canton de Beaufort, listing candidates and their votes across different communes.

Canton de Seiches

Inscrits, 2,984. — Votants, 2,275

Table of election results for Canton de Seiches, listing candidates and their votes across different communes.

RÉCAPITULATION

Summary table of total votes for MM. Coudreuse and De Blois.

Dans son article sur l'élection de Baugé, le Journal de Maine-et-Loire dit :

« Si l'on recherche les causes de l'accident électoral qui nous atteint, elles sont faciles à indiquer. C'est d'abord le pays où il s'est produit. Le Baugeois est un terrain plus propice que d'autres à l'idée républicaine. Pendant longtemps il a eu des républicains pour représentants, et s'il a fait une exception pour le général Lacroix, il est, par une pente naturelle, revenu à sa première idée.

Il y est revenu d'autant plus facilement que le choix de M. Coudreuse était habile. M. Coudreuse représente, dit-on, assez bien par son caractère le caractère local. Pendant une longue carrière, il a été connu de tout l'arrondissement ; intéressé à obliger tout le monde, il y a rendu des services, et n'était le silence par trop prudent qu'il a gardé sur la question de la liberté religieuse, la première de notre temps, il n'y aurait eu pour les hommes sans convictions politiques que peu de griefs à articuler contre lui.

Eh bien, ce silence même a pu lui compter comme un mérite dans une circonscription si longtemps travaillée par les anticléricaux et encore imbue d'idées surannées que les inté-

ressés entretiennent avec soin. A Paris, on pourrait peut-être faire élire par des socialistes le comte de Mun qui ne l'est pas; à Baugé, on dirait qu'il ferait manger de l'herbe aux électeurs et les électeurs seraient capables de se laisser convaincre.

» Ajoutons que la main du gouvernement tenait les cartes et que M. Constans et ses subordonnés sont très ferrés sur le jeu de l'élection. N'oublions pas enfin qu'on a su tirer parti de la surprise causée à tous par la mort imprévue de l'honorable général Lacretelle, qu'on en a profité pour convoquer dare dare le collège électoral et qu'on a enlevé ainsi à ceux qui n'ont pas à leur disposition les mille ressources administratives le moyen de combattre à armes égales.»

## La peur du dimanche

Voltaire demandait au ciel de rendre ses adversaires bien ridicules. On peut dire qu'avec les majorités actuelles, cette satisfaction est en général accordée aux conservateurs. Le fâcheux est que l'odieux se mêle parfois au ridicule, ce qui empêche de goûter toute la saveur de celui-ci et que l'indignation gêne le rire, qu'il serait si bon de laisser éclater sans réserve.

Samedi dernier, la Chambre discutait le projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. C'est une loi qui a fait déjà plus d'un voyage devant la Chambre au Sénat et qui ne paraît pas être encore arrivée au terme de ses pérégrinations. Mais à côté de deux points importants sur lesquels le Sénat et la Chambre ne paraissent pas près de se mettre d'accord, il en est un, secondaire en apparence, sur lequel les majorités des deux Chambres sont unanimes. C'est la peur d'un mot que ni le Sénat ni la Chambre ne veulent laisser introduire dans la loi. Ce mot, c'est le mot *dimanche*.

Le projet de loi dispose qu'il y aura un jour de repos hebdomadaire. Quel doit être ce jour? La tradition de la société française, les habitudes familiales, le simple bon sens désignent le dimanche. Mais voilà le terrible: le dimanche est précisément le jour que les catholiques ont l'habitude de célébrer en assistant aux offices. En mettant dans la loi que le jour de repos sera fixé au dimanche, on ne gênerait pas les catholiques dans l'exercice de leur culte. Ce serait évidemment très fâcheux, d'autant plus que ne pas entraver la liberté de conscience d'autrui, c'est se décerner un brevet de cléricisme, ce qui est bien ce qui peut advenir de plus fâcheux à un républicain.

Il en est cependant qui ne raisonnent pas tout à fait de la sorte. Ceux-là font remarquer qu'il n'y a aucun intérêt à changer ce qui existe et à toucher à une habitude vieille de dix-huit siècles. Quel motif sérieux peut empêcher d'inscrire dans la loi ce mot de « dimanche » devant lequel le Conseil municipal de Paris et M. Vaillant lui-même n'ont pas reculé? Avoir peur d'un mot, c'est puéril. Enfin, si la loi ne fixe pas le jour du repos hebdomadaire, la tâche des inspecteurs du travail sera rendue beaucoup plus difficile. D'ailleurs, il s'agit ici d'une loi d'affaires; n'y mêlons pas des questions religieuses.

C'est cette thèse du bon sens qu'a plaidé samedi devant la Chambre M. Léon Say qui est républicain et qui n'est point catholique. L'orateur a très justement fait remarquer qu'en refusant de prescrire un jour pour le repos hebdomadaire, on laissait cette fixation à l'arbitraire du patron. Or s'il plaît aux patrons d'une localité de fixer à des jours différents le repos hebdomadaire dans leurs usines, il pourra arriver que le père de famille chôme le dimanche, sa femme le lundi, ses enfants le jeudi ou le vendredi, et que les membres de cette famille passent l'année entière sans vivre une seule journée de la vie commune.

« Je me demande, s'est écrié M. Léon Say, ce qui peut vous empêcher de prononcer le mot « dimanche ». Qu'a-t-il de blessant pour vous? Vous avez bien écrit dans votre loi les

mots de « lundi de Pâques », les mots de « lundi de Pentecôte ». Ces mots ne vous ont pas choqués, vous n'avez pas trouvé qu'ils soient difficiles à prononcer et à écrire. Donc, si vous votez le texte de la Commission, le repos sera obligatoire le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, parce que Pâques et la Pentecôte sont des dimanches, et qu'il faut bien prendre garde de mettre dans la loi quelque chose qui ressemblerait à l'obligation du repos du dimanche! Ainsi c'est le mot de « dimanche » qui vous fait peur! »

Cette frayeur d'un mot est bien ridicule, mais M. Léon Say a eu raison de l'imputer à la majorité républicaine. Elle l'a prouvé en repoussant l'inscription dans la loi de ce mot effrayant.

Quant à l'auteur de l'amendement, il aura bien de la peine désormais à se débarrasser de la qualification de cléricisme que lui prodiguent depuis lors les journaux républicains de toutes nuances (sauf bien entendu le *Journal des Débats*). La majorité de la Chambre s'étant montrée ridicule, il a bien fallu que la presse républicaine le fût aussi. Et d'ailleurs convenait-il à l'une et à l'autre de laisser échapper cette nouvelle occasion d'affirmer une fois de plus la politique d'apaisement?

ERNEST BAUDOIN.

## INFORMATIONS

### AU GRAND ORIENT

Le *Radical* ne nie pas la brouille signalée par le *Sicéle*, seulement il soutient qu'il s'agit de « fugue » et non de scission dans les grands conseils de la franc-maçonnerie. Il raille les « quelques doctrinaires, qui se contenteraient volontiers de discussions académiques » et ajoute :

« Il n'est nullement question d'une scission dans la franc-maçonnerie. Les liens se resserrent au contraire plus que jamais, parce que, partout, on comprend que, dans les circonstances actuelles, l'amour platonique de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité est absolument insuffisant. »

En d'autres termes, cela signifie que les sectaires des loges sont les meilleurs soutiens du jacobinisme. Nous le savions.

### TOUJOURS L'APAISEMENT

L'*Univers* publie *in extenso* la sommation que la supérieure d'une congrégation vient de recevoir du directeur de l'enregistrement.

Ce fonctionnaire réclame, sous peine de contraintes légales et dans les huit jours, le paiement de la somme de 351 fr. 25 pour droits d'accroissement sur un mobilier de 369 francs.

Réclamer 351 francs de droits pour un mobilier de 369 fr. équivaut à la confiscation pure et simple.

Or, on n'a jamais entendu dire que la confiscation fût une mesure d'apaisement.

### LA RÉCOLTE DU VIN EN ALGÉRIE

La récolte du vin a été, cette année, de 4,058,412 hectolitres. Ce chiffre est supérieur de 1,214,182 hectolitres à la récolte de 1890, et on peut juger, par là, de la prospérité de la culture de la vigne dans notre colonie.

### LA POPULATION DES CAPITALES DE L'EUROPE

Par ordre d'importance, sous le rapport de la population, les capitales de l'Europe se classent ainsi: Londres, Paris, Berlin, Saint-Petersbourg, Vienne, Madrid, Rome.

D'après le dernier recensement, Londres compte 4,425,000 habitants; Paris, 2,448,967 habitants; Berlin, 1,574,485 habitants; Saint-Petersbourg atteint presque le million; le chiffre de la population de Vienne est de 809,440 habitants.

### CONFISCATION SANS PHRASE

Une cinquantaine de députés se sont réunis pour demander la suppression des congrégations religieuses et « la NATIONALISATION des biens qu'elles détiennent. »

Ces Nationalistes d'un nouveau genre — genre 93 et genre Commune — ont formulé la proposition de loi suivante, distribuée à tous les députés :

« Article premier. — Toutes congrégations religieuses, précédemment autorisées ou non autorisées, sont supprimées.

» Sont réputées congrégations les associations dont les membres vivent en commun dans un but religieux, liés par des vœux perpétuels ou temporaires d'obéissance, de PAUVRETÉ, de CÉLIBAT.

» Art. 2. — Les biens des congrégations, devenant vacants et sans MAITRE, appartiennent à la nation, qui en prendra possession immédiate. Un tiers de ces biens demeurera à l'Etat, un tiers aux communes où étaient établies les congrégations supprimées, un tiers aux départements dont ces communes font partie.

» Art. 3. — Tous droits consentis ou aliénés, à dater du dépôt de la présente proposition de loi, sur les biens appartenant aux congrégations, seront entachés de nullité absolue. »

Voilà qui est net.

Il n'est plus permis, en République, de faire vœu de pauvreté, d'obéissance et de... célibat, sans être proscrit et sans perdre la qualité de Français.

On voit bien que ces gaillards de républicains vivent dans l'ère de la Ploutocratie, et ont pour chef d'école les Jouisseurs du 4 Septembre, les gambettistes aux Cigares exquis, les Juifs du cabinet Crémieux et consorts.

## NOUVELLES MILITAIRES

### ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Par décision ministérielle du 19 décembre 1891, M. le général de brigade baron Favrot de Kerbrech, commandant la 4<sup>e</sup> brigade de dragons (4<sup>e</sup> division de cavalerie), est nommé adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, en remplacement de M. le général de brigade Delorme, admis dans la section de réserve.

### COMITÉS ET COMMISSIONS

Par décision ministérielle du 19 décembre 1891, M. le général de brigade baron Favrot de Kerbrech, adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, est nommé membre des comités techniques de l'infanterie, de la cavalerie et de la gendarmerie, en remplacement de M. le général de brigade Delorme, admis dans la section de réserve.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

### THÉÂTRE DE SAUMUR

### Concert de l'Harmonie Saumuroise

Dimanche 27 décembre 1891, à 8 heures 1/4.

Seizième grand Concert (8<sup>e</sup> année) offert par l'Harmonie Saumuroise, sous la direction de M. GOUBEAULT, à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs, avec le concours de :

M<sup>lle</sup> LAVIGNE, des Concerts du Conservatoire et des Concerts Colonne;

M. FRÉMAUX, ancien violoncelle-solo de l'Opéra, chef d'orchestre de l'Association Artistique d'Angers.

### PROGRAMME

#### 1<sup>re</sup> PARTIE

1. Marche Russe (Ganne), par l'Harmonie Saumuroise.

2. Air de *Samson et Dalila* (Saint-Saëns), chanté par M<sup>lle</sup> Lavigne.

3. a Romance (Rabaud); b Tarentelle (Dunkler), pour violoncelle et piano, par M. Frémaux.

4. Le Credo d'amour, monologue (Grenet-Dancourt), par M. Roger.

5. Grande fantaisie sur la *Traviata* (Allard), pour violon et piano, par M. Goubeault.

6. Sixième air varié pour grande clarinette (Berr), par M. Muray.

7. Chansonnette comique.

8. *Rigoletto*, grande fantaisie (Verdi), par l'Harmonie Saumuroise.

#### 2<sup>e</sup> PARTIE

9. *Caprice*, polka pour clarinette (Mayeur), par l'Harmonie Saumuroise.

10. a Air de *Sigurd* (Reyer); b *Pauvres fous* (Tagliacico), chantés par M<sup>lle</sup> Lavigne.

11. Introduction et polonaise (Dunkler), pour violoncelle et piano, par M. Frémaux.

12. *L'Arche de Noël*, monologue (Fabiau André), par M. Roger.

13. a *Conte de Grand'mère* (Battanchon); b *La Course à l'âne* (Léonard), pour violon et piano, par M. Goubeault.

14. Chansonnette comique.

Ouverture des portes à 7 h. 3/4

AVIS. — On peut souscrire, dès aujourd'hui, chez M. Pillet-Bersoullé, marchand de musique, place de la Bilange.

Le prix de la souscription est fixé à 8 francs pour les deux concerts donnés au Théâtre. La carte donne droit à l'entrée pour la famille.

Pour les non-souscripteurs: Stalles d'Orchestre, Stalles et Loges de Balcon, Baignoires, 3 francs la place; Premières Loges, Pourtour, Parquet, 1 fr. 50 la place.

Le Bureau de location sera ouvert le dimanche 27 décembre, de 2 heures à 5 heures, au contrôle du Théâtre.

Les personnes qui désirent retenir des places à l'avance paieront un supplément de 50 centimes par place pour les Premières, et de 25 centimes pour les Secondes, location comprise.

Le chef de musique,  
V. GOUBEAULT.

## Ecole d'application de Cavalerie de Saumur

Nous avons annoncé hier, d'après plusieurs journaux de Paris, la nomination de M. le général Massiet, ancien colonel du 7<sup>e</sup> hussards, au commandement de l'Ecole d'application de cavalerie, en remplacement de M. le général Jacquemin.

On nous confirme aujourd'hui officiellement cette nomination.

Le général Massiet, promu en juillet dernier, est un enfant de Lunéville; il a 53 ans; il est sorti le premier de sa promotion de Saumur, où il a été successivement lieutenant instructeur, puis écuyer.

Le major Ginot va quitter l'Ecole et passer au 7<sup>e</sup> cuirassiers comme chef d'escadrons.

Son successeur nous est connu, mais nous ne pouvons donner son nom avant sa nomination officielle.

M. Dangel, vétérinaire en 1<sup>er</sup>, professeur de maréchalerie, est admis à la retraite. Nous croyons savoir qu'il sera remplacé par M. Jacoulet, qui a déjà passé à l'Ecole comme vétérinaire en 2<sup>e</sup>.

### NOS GÉNÉRAUX

La liste des généraux de brigade, sortant de la cavalerie, appelés à devenir divisionnaires, se trouve ainsi arrêtée par ordre de classement :

MM. les généraux :

Comte Duhesme, inspecteur par intérim de la cavalerie au Mans;

De Lignières, commandant provisoire de la 3<sup>e</sup> division indépendante à Lyon;

Jacquemin, commandant l'Ecole de Saumur, désigné pour l'inspection permanente de Bordeaux;

Chanoine, commandant la 4<sup>e</sup> brigade d'infanterie au Mans;

De la Roque, commandant la subdivision de Batna;

Lionnard de la Girenerie, commandant la 1<sup>re</sup> brigade de hussards à Gray;

Baron Favrot de Kerbrech, dont nous avons annoncé la nomination comme inspecteur adjoint des remontes;

Renaud-Morlière, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie de Compiègne.

Dans la promotion de fin d'année, les généraux de brigade comte Duhesme et de Lignières recevront la troisième étoile.

### TEMPÉRATURE

Les patineurs vont pouvoir s'en donner à cœur joie. Chacun a déjà préparé ses armes — lisez ses patins — et les plus téméraires ont déjà sondé la glace dans les prairies qui bordent le Thouet. Ils peuvent y aller aujourd'hui de confiance, le thermomètre est encore descendu à 9 degrés au-dessous de zéro.

Les glaçons en Loire sont de plus en plus denses. Hier et ce matin on a constaté le passage de nombreuses bandes d'oies et de canards sauvages.

Le vent souffle toujours du nord-est, et si le soleil ne ménage pas ses rayons, il épargne bien le calorique.

Notre compatriote, M. Robert, juge d'instruction près le Tribunal civil de Tours, est nommé vice-président de ce même siège.

### ENCORE LES VINS DE CHAMPAGNE

Le Syndicat du commerce des vins de champagne a intenté une action à M. Ackerman-Laurence, fabricant de vins mousseux à Saumur, se basant sur ce que ce dernier a contracté avec un négociant anglais une société qui propage, « tant en France qu'en Angleterre, la vente des vins de Saumur, fabriqués par M. Ackerman-Laurence, sous le nom de « champagne »

Le Tribunal de Saumur, devant lequel l'affaire fut appelée, débouta de sa demande le Syndicat du commerce des vins de champagne.

Appel fut interjeté.

Par arrêt en date du 15 décembre dernier, la Cour d'appel d'Angers a infirmé le jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 2 mars dernier.

L'arrêt a déclaré recevable et fondée l'action intentée par le Syndicat.

Il est interdit à M. Ackerman-Laurence tout usage du mot « champagne » pour l'annonce et la vente des vins non récoltés et fabriqués en Champagne à peine de 25 fr. de dommages-intérêts pour chaque contravention constatée.

M. Ackerman-Laurence a été condamné en 4,000 fr. de dommages-intérêts « avec affichage du présent arrêt à dix exemplaires aux lieux de France que l'appelant jugera convenable et insertions dans cinq journaux français à son choix. » (Patriote.)

### LE PUY-NOTRE-DAME

La chasse au vin blanc. — Samedi dernier, à huit heures du soir, le fils Guiffard, propriétaire, au Puy-Notre-Dame, descendait, pour y chercher une bouteille de vin, dans la cave commune avec son père, quand, arrivé contre la porte, il entendit du bruit à l'intérieur de la cave, plus le grincement d'un robinet qu'on tournait. Naturellement, il cria « au voleur ! »

Instantanément, la porte s'ouvrit et les deux frères Nicole, qui habitent le pays, prirent la fuite. Guiffard arrêta, pendant quelques secondes, l'aîné des Nicole qui s'arracha de son étreinte. L'autre s'était esquivé durant la courte lutte. Le lendemain, la famille Nicole vint, en pleurant, offrir à Guiffard père 25 fr. à titre d'indemnité, pour qu'il ne déposât point une plainte; et les coupables avouèrent le nombre de bouteilles de vin soustraites, en même temps qu'ils déclaraient avoir ouvert la porte de la cave avec la clef de leur écurie.

Malheureusement, Guiffard avait communiqué l'histoire à la gendarmerie qui dressa procès-verbal; et c'est en police correctionnelle que se dénouera prochainement l'aventure des Nicole, si nous ne nous avançons point témérairement.

### UNE STATUE AU PREMIER JOURNALISTE

On va élever une statue à Théophraste Renaudot, mort en 1633. Mieux vaut tard que jamais.

Théophraste Renaudot a été, on le sait, le fondateur du journalisme en France. C'est en 1631 qu'il établit sa *Gazette*, qui devint plus tard la *Gazette de France*. Mais c'est à lui aussi que revient le mérite de la fondation d'un premier mont-de-piété, établissement vraiment chrétien, où l'on devait prêter aux pauvres sans intérêts.

C'est lui aussi qui fonda le premier bureau d'adresses, que remplacent aujourd'hui le *Botin*, le *Tout-Paris* et les annuaires.

La statue de Renaudot sera érigée à Loudun, qui, on le sait, est sa ville natale.

### Tirages Financiers

#### Obligations foncières, emprunt de 1863

Le numéro 9,369 de chacune des séries suivantes gagne, savoir :

Série 20. — 100,000 francs.

Série 30. — 30,000 francs.

#### Obligations communales, emprunt de 1875

Le numéro 171,136 gagne 100,000 francs.

Le numéro 203,281 gagne 30,000 francs.

Les numéros 42,600 — 69,819 — 53,308 — 363,208 gagnent chacun 10,000 francs.

#### Obligation foncières, emprunt de 1853

Le numéro 180,583 gagne 100,000 francs ;

Le numéro 164,014 gagne 30,000 francs ;

Le numéro 199,319 gagne 40,000 francs ;

Le numéro 188,976 gagne 30,000 francs ;

Le numéro 176,872 gagne 20,000 francs ;

Le numéro 28,664 gagne 10,000 francs.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 décembre 1891.

La Bourse est retombée dans l'inertie des transactions à la veille des jours fériés pendant lesquels le marché chôme. On cherche plutôt à alléger ses engagements qu'à en contracter

de nouveaux. De là quelques offres qui déterminent un peu de faiblesse. Le 3 0/0 ancien, malgré l'afflux plus important des versements aux Caisses d'épargne pendant la précédente dizaine, est en léger recul de 10 centimes à 95.20; le nouveau à 95.05 et le 4 1/2 à 105.02.

Quelques ventes attribuées à la spéculation allemande, motivées par l'incident franco-bulgare, ont pesé sur les cours des fonds Russes et Turcs. Le 3 0/0 Portugais est en légère réaction à 34 1/8. L'Extérieure à 67 1/2 sur un bruit de démission de M. Camacho, gouverneur de la Banque d'Espagne. La rente italienne se maintient aux environs de 92 fr.

L'atonie du marché se traduit pour les sociétés par une nuance de faiblesse sans importance. Le Crédit Foncier cote 4,235 à 4,240; la Banque de Paris 718 à 721; la Société Générale 475; le Crédit Lyonnais 795; le Crédit Mobilier 160. Le Comptoir d'Escompte est offert à 526.

Les souscripteurs aux obligations Jaffa à Jérusalem en libérant leurs titres à la répartition bénéficient d'un escompte de 2 francs par obligation. En tenant compte de cette bonification et de la partie du coupon acquise depuis le 15 septembre 1891, le placement ressort à 5.44 0/0 en intérêts nets d'impôts, sans comprendre la prime de remboursement.

L'obligation Immeubles de France cote 379.75.

L'obligation Linarès-Almería vaut 175 fr.

Les Chemins Economiques sont bien tenus à 404.50.

Dans une Compagnie d'assurance sur la vie Un Monsieur vient payer une prime annuelle. L'employé le reconnaît.

— Vous savez bien, dit-il, ce Monsieur qui s'est abonné le même jour que vous ?

— Oui. Eh bien ?

— Il est mort le lendemain. Ah! il a plus de chance que vous, celui-là. Il n'a payé qu'une année!

### BOURSE DE PARIS

Du 22 Décembre 1891

3 0/0. . . . . 95 20

3 0/0 nouveau. . . . . 95 »

3 0/0 amortissable. . . . . 96 65

4 1/2. . . . . 105 »

### Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. — Rideau: 8 h. 1/2

Direction: H. DAVID.

LUNDI 28 Décembre 1891

### LE TROUVÈRE

Grand opéra en 4 actes et 8 tableaux,

musique de VERDI

La salle sera chauffée

### Dernières Nouvelles

Paris, 23 décembre, 12 h. 18 soir.

Albert Wolff, le célèbre rédacteur du *Figaro*, vient de mourir.

Dans une réunion royaliste tenue à Mar-

seille, M. d'Haussonville a démenti que le Comte de Paris ait songé à renoncer à la politique. M. d'Haussonville a ajouté que l'apaisement des esprits n'existant nulle part, les royalistes continueront à combattre.

HAVAS.

### Imprimerie P. Godet

### CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.



**LE GRESHAM** fondé à Londres en 1844  
Société d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854  
Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.  
**RENTES VIAGÈRES** payables sans frais  
Sommes payées le 30 Juin 90: 234 Millions 800 000 fr.  
Assurances proposées le 30 Juin 90: Un Million 666 812 555 fr.  
Prospectus et renseignements gratuits et franco  
à Paris, dans les bureaux de la Comp. 30, r. de Provence

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,

26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés

La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre

compris, marque John Alvarés, de

Kingston (Antilles).

On peut déguster.

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *ptoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Elle lui lança malicieusement ces derniers mots; il la croyait, sans doute, riche; le velours et la soie, reste des splendeurs passées, si artistement employés par Antoinette, composaient à Mlle de Saint-Maur un costume presque élégant.

M. Olivier parut un peu déconcerté lorsque Gaétane lui annonça son prochain départ.

En effet, qu'avait-elle à faire à Paris à présent qu'il se chargeait de tout? Elle ne voulait pas y attendre une réponse qui risquait de se faire désirer plusieurs semaines peut-être. Et elle avait tant envie de retourner à la maison sans fenêtres!

— Est-ce que cela peut nuire à notre affaire si je m'éloigne? dit-elle. Non, n'est-ce pas, puisque vous voulez bien vous en occuper à ma place?

Il la considéra fixement, réfléchit une seconde et murmura:

— Cela ne peut lui nuire en rien, mais...

cela peut changer mes plans.

Gaétane ne lui demanda pas l'explication de cette réponse équivoque; elle ne voulait pas s'éterniser à causer sous le péristyle d'un théâtre avec un jeune homme qu'elle connaissait à peine, et elle monta dans l'omnibus sans s'aider de la main qu'il lui offrait.

M. Olivier lui dit encore avant de s'éloigner:

— Mademoiselle, votre serviteur va remplir dès demain sa mission; je presserai la lecture le plus possible et d'ici peu, j'espère, par une faveur exceptionnelle que je tâcherai d'obtenir, vous donner de bonnes nouvelles.

Gaétane prit ses dispositions pour quitter Paris le lendemain même; elle dîna légèrement et se coucha de bonne heure.

Le matin elle mit en ordre son petit bagage et se rendit à Saint-Augustin, ne voulant point partir sans prier Dieu de bénir son entreprise. La journée était terne, grise, et Mlle de Saint-Maur ne pouvait se débarrasser du poids d'écrasante tristesse qui accablait son âme.

A l'église, on célébrait un service funèbre; au haut de l'escalier de pierre blanche, les prêtres en noir officiaient. L'orgue modulait doucement, accompagnant en sourdine le chant magnifique du *Dies iræ*.

Les strophes alternaient trois par trois, successivement dites par une superbe basse, par un ténor d'une expression sublime, et enfin par la voix limpide d'un enfant.

Gaétane se sentit le cœur serré plus encore; ainsi, dans cette même église, on avait chanté le psaume des morts pour sa mère, pour son père, et maintenant elle tremblait pour sa sœur.

— Comme je suis impressionnable! pensait-elle; c'est ridicule; cette musique est si belle et je me sens navrée. C'est, sans doute, l'effet de mes songes de cette nuit; comme c'est insipide, les cauchemars!

Son sommeil avait été agité de rêves bizarres, dus, probablement, aux émotions de la journée précédente.

Elle avait vu M. Olivier, cette fois tout charmé d'or et de pierreries, qui, un mauvais sourire aux lèvres, piétinait sur Mikaela et sur elle après les avoir renversées dans la boue, et tandis qu'une vague énorme, venue de la mer, entraînait au large le manuscrit de *La Vestale*.

C'est pourquoi Gaétane, après s'être éveillée tout épeurée et mal à l'aise, se répétait:

— Comme c'est absurde, les cauchemars! Voilà maintenant que je vois changé en ennemi

l'homme dévoué qui me rend un si grand service. C'est ma continuelle tension d'esprit qui m'occasionne cela.

Lorsque le chemin de fer déposa la voyageuse à Dôle, elle prit la patache rustique, qui la laissa à quelques kilomètres de Jouhe; Gaétane fit à pied le reste de la route; un peu plus tard Josille prendrait son bagage à la ville.

Quels ne furent pas la stupéfaction et même l'effroi de Mikaela et d'Antoinette en la voyant revenir plus tôt qu'elles ne l'espéraient! Elles crurent à une défaite, mais Gaétane les rassura et leur conta ses aventures, ainsi que l'intervention du jeune écrivain qui simplifiait sa mission délicate.

— Tu réussiras, tu verras que tu réussiras, lui répétait à chaque instant sa sœur.

Hélas! après sa courte absence, Gaétane put mieux juger du changement de la pauvre phthisique: Mikaela avait les tempes creuses, le nez pincé, et elle toussait affreusement.

(A suivre.)

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 24 décembre, 5<sup>e</sup> représentation de *MISS HÉLYETT*.

Vendredi 25 décembre, à l'occasion de Noël: *Le Trouvère* et *les Cloches de Corneville*.

Etude de M. HACAULT, notaire à  
Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,  
Pour entrer en jouissance de suite,  
UNE

## PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, près  
Saumur, ancienne route de Doué,  
COMPRENANT:

Une MAISON d'habitation, cave,  
pressoir, jardin et vigne, le tout  
renfermé de murs et contenant en-  
viron 27 ares.

S'adresser, pour traiter et avoir  
des renseignements, à M. le Maire  
de Bagneux, ou à M. HACAULT,  
notaire.

Etude de M. LELIEVRE, notaire  
à Saumur.

## VENTE

De Vins

Le Dimanche 20 Décembre 1891, le  
Dimanche 27 Décembre 1891, et  
jours suivants ce dernier di-  
manche à midi,

AU

## Château de Morains

Commune de Dampierre, après le  
décès de M. de FONTENAILLES,

De plusieurs Milliers de Bouteil-  
les de VINS BLANCS des années  
1870-1873-1874-1881 et 1884 ;  
De plusieurs Tonnes de VINS  
ROUGES des années 1887-1890 ;

Ne vins mousseux

De partie de la Récolte de 1891 :  
67 barriques de vins blancs de  
cours-bois, 1<sup>re</sup> classe ; — 25 bar-  
riques de vins blancs divers et 40  
barriques de vins rouges.

Au comptant et 10 0/0 en sus sur  
frais.  
S'adresser à M. TAVEAU, expert  
à Bagneux, et à M. LELIEVRE,  
notaire. (885)

## A VENDRE UNE MAISON

Avec remise, écurie, jardin,  
Au centre du Pont-Fouchard.  
S'adresser à M. BRAC, notaire.

## MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n° 4.  
Avec écurie, remise et grand jardin.  
S'adresser à M. BRAC, notaire.

## A VENDRE Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchard.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.  
S'adresser à M. FAVARON, né-  
gociant, rue de la Comédie.

## Robes et Manteaux

M<sup>me</sup> HERVÉ a l'honneur  
d'informer sa clientèle qu'à partir  
du 28 décembre 1891, ses ateliers  
et salons de couture seront trans-  
férés, 6, rue d'Orléans, à Sau-  
mur, au premier étage.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

## UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

## AVIS

A partir du 2 janvier 1892, le  
cabinet de M. G. DOUSSAIN,  
syndic de faillites, 40, rue des  
Basses-Perrières, à Saumur, sera  
ouvert, tous les jours, de 1 h. à  
2 h. et de 7 h. à 8 h. du soir,  
gratuitement, pour tous rensei-  
gnements commerciaux, litigieux,  
etc.

## LEÇONS DE DANSES

J. Letournel, professeur au  
Collège des jeunes filles de Saumur,  
a l'honneur d'informer les habitants  
qu'il se tiendra à la disposition des  
familles, les Lundi et Samedi de  
chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

ON DEMANDE à ser-  
vir une  
rente viagère sur somme d'ar-  
gent ou maison.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

M. ROUSSEAU prévient sa  
nombreuse clientèle qu'elle reçoit  
de très bons cidres nouveaux des  
meilleures contrées de Bretagne et  
de Normandie, garantis pur jus, à  
45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,  
n° 21 bis. (143)

## EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

## CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de  
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES

De Luxe.



**ETRENNES 1892**

SPIRITUEUX

ET

LIQUEURS

Des Premières Marques.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Sirops et Punchs

Pour Bals et Soirées.

DEMANDEZ LA BOITE  
Grand Prix

## P. ANDRIEUX

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGEES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons  
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation  
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion  
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu  
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins  
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

## USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à  
leur disposition des Engrais spéciaux pour Vignes. La Maison ne  
négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les  
différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de  
Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.  
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de  
potasse.  
40 0/0 de sulfate de chaux. — 48 fr. les 100 kil.  
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).  
1 0/0 d'azote nitrique.  
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).  
10 0/0 de potasse.  
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.  
125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour  
traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr. le fût de 180 litres

## Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc<sup>r</sup>. Élève de Pleyel, Wolf et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE  
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années  
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui  
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est  
épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

## Épicerie Parisienne

Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier,

## IMBERT ET FILS

## EXPOSITION D'ARTICLES DE NOËL

Jésus, crèches, bûches, sabots, très grand choix de petits objets pour garnitures d'arbres.

CONFISERIE SURFINE

Fondants, marrons glacés, fruits confits, bonbons et fantaisie en chocolats  
de la maison Devinck de Paris.

A l'occasion du réveillon, la Maison IMBERT vient de recevoir une  
grande quantité de Pâtés de Foies gras truffés de Strasbourg et de Ruffec,  
Pâtés de gibiers de toutes sortes, Pâtés d'alouettes de Gringoire, de Pithiviers.

Vins secs et mousseux de Saumur, Graves, Barsac,  
Sauterne, Champagne.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.